

**Accommodements raisonnables ou vivre ensemble
raisonnable?**

***Mémoire présenté par
Marta Souza***

***À la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement
reliées aux différences culturelles***

***Lévis (Québec)
1 novembre 2007***

Table des matières

1. Présentation.....	3
2. La notion de neutralité dans les normes.....	4
2.1. L'Application du concept de neutralité	4
2.2. Hiérarchie des normes.....	4
3. Accommodements versus harmonisation.....	5
4. Le sentiment de menace	6
5. Le modèle d'intégration	7
6. Le processus d'intégration des immigrants	8
6.1. L'insertion professionnelle	8
6.2. L'apprentissage du Français comme langue d'accueil.....	10
6.3. L'éducation scolaire	10
6.3.1. La laïcité.....	10
6.3.2. La dimension citoyenne	11
7. La place de la religion dans la société.....	12
8. Conclusion	13

1. **Présentation**

Je m'appelle Marta Souza et j'habite à Saint-Nicolas, Lévis.

Je suis Argentine d'origine et j'ai immigré au Québec il y a 20 ans. J'ai grandi dans un quartier résidentiel qu'aujourd'hui (à l'époque, il y a 45 ans on n'utilisait pas la même terminologie) on pourrait appeler "multiethnique". Ma mère était Italienne d'origine et mon père d'ascendance portugaise et ce n'était pas une exception; nous étions en majorité descendants d'immigrants. En conséquence, dans mon quartier d'enfance, j'avais entre autres des amis juifs, allemands, italiens, espagnols et autrichiens. Nous étions des voisins, des amis, nous partagions les mêmes jeux et les mêmes écoles.

Je suis anthropologue de formation et j'ai exercé ma profession en Amérique du Sud jusqu'à mon arrivée au pays. Depuis une dizaine d'années, j'ai entrepris une nouvelle carrière comme professeure au niveau secondaire, l'enseignement de l'espagnol, ma langue maternelle.

J'ai lu tout le document de consultation, et arrivée à la fin de ma lecture, je me suis posée à moi-même la question évidemment fondamentale, à savoir, pourquoi le sujet des accommodements raisonnables suscite-t-il autant de problèmes ou de controverses? Où est le problème? La société québécoise est une société démocratique où les droits et libertés sont assurés à tous les citoyens, qui a des normes, des lois, des principes et des valeurs qui découlent de son régime politique, de la *Charte des droits et libertés de la personne*, de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de sa culture. Pourtant, même avec toutes ces instances nous n'arrivons pas à un consensus sur certains points de notre vécu quotidien comme société.

Tout au long de ma réflexion j'ai essayé, et je dis bien essayé, de me placer comme observatrice, peut-être par déformation professionnelle, mais aussi parce que mon intention n'est pas de vous transmettre un témoignage personnel et non plus de vous faire part de mes propres revendications. D'un autre côté, je ne crois pas à l'objectivité absolue. Autant nos réflexions que nos opinions sont toujours teintées à différents niveaux d'une certaine subjectivité selon notre vécu et notre engagement personnel.

J'ai retenu plusieurs contenus du document de consultation que j'aimerais développer, analyser et partager avec vous : la notion de neutralité dans les normes, le modèle d'intégration et des éléments qui, à mon avis, constituent les clefs de l'intégration.

2. La notion de neutralité dans les normes

Pour élaborer et guider ma réflexion, j'ai pris comme point de départ un paragraphe que nous retrouvons au tout début du document, dans le résumé à la page V et qui a attiré mon attention à savoir : *"...accommodement raisonnable. Cette notion [...] désigne une forme d'arrangement ou d'assouplissement visant à combattre la discrimination qu'une norme apparemment neutre peut entraîner dans ses effets"*

2.1. L'application du concept de neutralité

Ma première question était : est-il possible de parler de l'existence des règles ou des normes "neutres"? Et ma deuxième: est-il possible de faire une distinction entre les normes?

Par rapport à ma première question, il semble que le concept de neutralité apparente est ambigu, confus et illusoire. Peut-être que nous pouvons l'utiliser en ce sens qu'une norme est conçue pour être appliquée de façon égalitaire à toutes les personnes qui font partie d'une société. Mais la norme en elle-même n'est pas neutre, elle implique toujours un jugement de valeur. Je m'explique : si je dis qu'il existe une norme qui stipule que tous les individus doivent être habillés pour se promener dans la rue, j'exclus le contraire. C'est à dire que j'exclus la possibilité de se promener nu. Ceci dit, toute société, en tant que société organisée, se donne des normes collectives de vivre-ensemble qui sont élaborées selon son système politique, ses principes, ses lois, et sa culture; celles-ci ne sont pas nécessairement ni exactement les mêmes que dans une autre société, elles sont en quelque sorte uniques et ne sont jamais tout-à-fait neutres. Ces normes garantissent le respect individuel et social et elles ont comme finalité de favoriser la construction du bien commun.

2.2. Hiérarchie des normes

Pour répondre à ma deuxième question, j'ai tenu pour acquis que nous pouvons faire une distinction entre les normes ou établir des catégories : des normes sociales, qui englobent les normes constitutionnelles, juridiques, administratives, etc. qui nous emmènent à fonctionner et à vivre ensemble de façon organisée dans une société démocratique; des normes culturelles, comme la façon de manger, de s'asseoir ou de saluer; et des normes religieuses qui appartiennent, de façon individuelle ou collective, à une dimension spirituelle, à une cosmovision. Il est vrai que la distinction entre les différents "types" de normes peut être parfois difficile étant donné qu'elles peuvent se présenter de façon plus ou moins évidente, imbriquées à divers degrés selon la société ou la culture de laquelle on parle. Néanmoins, il faudrait être capable de les identifier correctement afin de comprendre clairement quelles sont leurs implications. Bien que les normes religieuses méritent tout notre respect, elles ne devraient pas prendre plus de place et avoir une répercussion majeure ou privilégiée

par rapport aux autres normes établies étant donné qu'elles découlent des croyances et de la foi personnelle. Par exemple, quand j'arrive au Canada, ou quand j'entre dans un pays, je dois m'identifier visuellement et avec mon passeport. Ai-je le droit si je suis une femme musulmane, de faire appel à une norme religieuse pour me présenter à visage voilé et refuser de m'identifier visuellement en invoquant les droits qui me sont conférés par la Charte des droits et libertés? Je pense que non et qu'il est de mon devoir de m'identifier comme n'importe quel citoyen, homme ou femme, catholique ou musulman. Il m'apparaît clair que dans tous les cas le premier critère est le respect autant individuel que collectif des normes établies par la société d'accueil en fonction de son système politique, de ses valeurs, de ses principes et de sa culture. Bien que nous ayons des droits, il ne faut pas oublier que nous avons aussi des devoirs comme citoyens et cette délimitation s'impose dans toute société organisée.

À mon avis, il existe une hiérarchie dans les normes selon l'importance ou la valeur que leur accorde chaque organisation sociale dans son contexte. Si nous privilégions le bien-être commun, nous subordonnons toutes les autres normes. La société québécoise n'a pas besoin d'accommodements en matière de diversité culturelle ou religieuse, elle a besoin de normes claires et précises, à l'intérieur d'un cadre de référence politique, judiciaire et identitaire défini et cohérent. Comprendre le sens des normes, leur diversité, leur origine et leur valeur facilite la compréhension des droits, des obligations et des compromis qu'elles peuvent générer dans la vie quotidienne.

3. *Accommodements versus harmonisation*

Dans le contexte des situations liées à la diversité culturelle ou religieuse, la notion d'accommodement, me semble aussi inappropriée. Ce terme implique que face à une situation dérangeante nous l'acceptons ou nous nous en contentons même si nous sommes insatisfaits ou malheureux. Je préfère utiliser le mot harmonisation parce qu'il fait référence à la fois à un accord mutuel et agréable entre les parties, et à un équilibre. J'aimerais ici faire un parallèle avec la cuisine.

Depuis quelques années, la société québécoise a vu apparaître, grâce à l'apport de la diversité culturelle, un grand nombre de produits: des fruits, des légumes, des épices, etc. qui ne font pas partie de l'alimentation traditionnelle québécoise. Nous avons, au fil des années, appris à les connaître. Souvent, si je peux dire, nous avons incorporé ces ingrédients au régime alimentaire ou dans la cuisine et aussi, très important, nous les avons recréés. Chaque ingrédient apporte une touche particulière qui, une fois qu'il a été incorporé dans les bonnes proportions nous permet d'arriver à un équilibre qui rehausse la saveur ou la texture. Pour réussir cet équilibre, il faut respecter les proportions, équilibrer les ingrédients pour que le résultat ne soit pas trop sucré ou trop piquant, par exemple. Bien sûr la cuisine est un art, l'art justement d'agencer les ingrédients. L'harmonisation dans le "vivre-ensemble" d'une société relève également de l'art.

Cela dit, autant la société d'accueil que ses immigrants ont des responsabilités partagées. Les immigrants ont, de leur côté, la responsabilité d'"apprendre" leur société d'accueil et de composer avec ses normes s'ils veulent s'intégrer et vivre ensemble. Cette affirmation n'implique aucunement le fait que les personnes immigrantes devraient effacer, oublier ou éliminer de leur vie personnelle et collective leur propre culture et leur dignité comme personne, c'est justement cet aspect qui nous apporte une nouvelle richesse.

La société d'accueil, de son côté, si elle veut recevoir des personnes immigrantes, a la responsabilité de leur offrir un milieu de vie attachant, stimulant et valorisant où elles auront l'opportunité de s'épanouir comme personne dans tous les aspects.

4. *Le sentiment de menace*

Vous signalez à la page 2 de l'introduction le fait que le mécontentement par rapport aux pratiques d'accommodement raisonnable, et surtout celles liés à la religion, *"est très largement associé à des Québécois d'origine canadienne –française"*.

En lisant le document et pour m'éclairer sur ce sentiment de menace qui semble flotter dans l'air, je me suis posée plusieurs questions.

Est-ce que les Canadiens d'origine anglaise, se sentent aussi menacés ? Si la réponse est non, pourquoi? Est-ce qu'ils sont plus conciliants, plus ouverts, plus sûrs de leur identité culturelle?

Dans votre document, vous faites état des diverses raisons au moment présent qui peuvent être à la base de cette inquiétude chez les canadiens-français (crise de confiance envers les élites, insécurité économique liée à la mondialisation, incertitude politique et idéologique, attachement identitaire et aux traditions de la société québécoise, etc.)

Si j'essaie de me placer à l'extérieur du contexte et de la façon la plus objective possible, je constate que les immigrants ont l'impression que si les Québécois ne sont pas capables de se mettre d'accord en principe entre eux (je parle ici des divergences entre les Québécois d'origine anglaise et française), ils seront incapables d'intégrer un "troisième joueur"

J'ai eu malheureusement l'impression pour un instant, que la cause du sentiment de menace qui persiste chez les Québécois d'origine française, à l'égard de leur culture, était en train de se déplacer des Québécois d'origine anglaise aux immigrants.

En tout cas, cette controverse sur les accommodements raisonnables va peut-être donner la chance à ces deux entités culturelles de se mettre d'accord dans le but d'avoir un objectif commun, celui de construire une identité Québécoise.

Cette réflexion m'emmène à aborder le point suivant, à savoir, celui du modèle d'intégration socioculturelle approprié et applicable à la société québécoise.

5. Le Modèle d'intégration

Premièrement, nous savons tous, que l'immigration, et en conséquence la diversité culturelle qu'elle nous apporte, est très présente dans la société québécoise. Cette diversité transporte avec elle des façons d'être, de vivre et de faire différentes et variées, ainsi que ses propres normes et nous sommes tous d'accord pour dire que cette diversité représente un enrichissement de la société québécoise. Cette diversité, ne constitue pas seulement une caractéristique de la société québécoise, elle fait déjà partie, à mon avis, de son identité, et cela, même si parfois nous n'arrivons pas à le percevoir. Je ne crois pas qu'elle constitue une menace comme certains le pensent pour la population québécoise d'origine française. De la même façon, l'héritage culturel français ne représente pas une menace pour les personnes immigrantes. Le Québec est reconnu à travers le monde, comme étant une société pluraliste et avant-gardiste sous plusieurs aspects.

Je voudrais préciser que le mot "modèle" comporte à l'intérieur de lui même la notion d'idéal. Un modèle émane de l'imaginaire et constitue en grande partie une utopie. Si bien dans le choix des modèles décrits par la commission, j'aurais tendance à privilégier le modèle interculturel, il s'agit évidemment d'un modèle idéal, et comme tout modèle nous incite à penser que nous devons atteindre comme société un résultat "x". Ce résultat pourrait ne pas répondre, encore une fois, exactement à la réalité et, éventuellement, pour le rendre faisable et efficace, devra être ajusté et bonifié avec d'autres éléments qui, évidemment, n'entreraient pas en contradiction avec les valeurs fondamentales de la culture majoritaire pour justement, arriver à harmoniser toutes les attentes des individus ou des collectivités qui font partie de la société.

Pourquoi choisir un modèle d'intégration? Au lieu de se concentrer sur le choix d'un modèle, je propose un cheminement axé sur un processus de rapprochement socioculturel: développer *ensemble* des façons de faire, de procéder, propres à la société québécoise en tenant compte de tous les éléments de la réalité. Pour cela, j'emprunterais une notion mathématique, qui provient de la *Théorie des ensembles*, à savoir: "une multitude qui peut être comprise comme un tout". Cette notion d'ensemble comporte en elle même une relation d'appartenance: un élément "appartient" à un ensemble. De la même façon, si nous appliquons ce principe à la société, nous pouvons avoir la coexistence de différentes cultures qui arrivent à se donner un espace commun d'interaction pour constituer un tout en gardant leurs particularités, leur espace. Il ne s'agit pas d'homogénéiser la société et sa culture sinon plutôt de composer avec les différences culturelles pour vivre en harmonie.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier, et nous le savons très bien, que toute société ou culture n'est pas statique sinon dynamique et, en conséquence, en continuelle évolution

ou changement. Les mouvements migratoires existent depuis toujours et font partie de l'histoire des peuples. Nous assistons aujourd'hui, partout dans le monde à une transformation des sociétés et la société québécoise n'échappera pas à cette réalité. La survie de la société québécoise dépendra de ses choix, de sa vision et de son projet comme société. Nous devons voir loin et non pas dans l'immédiat.

6. *Le processus d'intégration des immigrants*

Le processus d'intégration des immigrants, doit être fondé inévitablement sur une convergence socioculturelle et il dépend à mon avis de trois éléments clefs: l'insertion professionnelle, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil et l'éducation scolaire.

6.1 *L'insertion professionnelle*

Le travail constitue un facteur primordial de l'intégration pour ne pas dire le premier. Comme il est très bien mentionné et expliqué dans le document de consultation, cet aspect constitue une source de frustration très importante pour les personnes immigrantes. Nous n'avons pas besoin de donner des exemples, chacun d'entre nous sait comment cette démarche d'insertion professionnelle ou au travail peut être pénible, souvent sans aboutir aux résultats espérés. Démarche que la plupart du temps les Québécois ignorent. Les immigrants doivent faire la preuve continuellement de leurs capacités intellectuelles ou de leurs habilités et, chose qui peut paraître anodine, surpasser la barrière de l'accent pour tous ceux et celles pour qui le français n'est pas la langue maternelle. Je dit souvent et de façon ironique que nous pourrions ajouter une autre catégorie à celles déjà existantes à savoir, "minorité audible". Il existe encore beaucoup de préjugés. Je crois que sur ce plan, les moyens déployés par les gouvernements du Québec et du Canada s'avèrent complètement insuffisants et qu'ils doivent faire des efforts concentrés et concertés pour tout ce qui concerne la reconnaissance, non seulement des diplômes, sinon aussi la reconnaissance des acquis, des compétences et de l'expérience dans chacun des domaines professionnels ou d'emploi.

Les personnes immigrantes ne sont pas utiles seulement pour cueillir des fraises et des légumes ou pour travailler comme chauffeur de taxi, elles arrivent aussi très souvent avec un bagage professionnel, ce qu'on appelle une main d'oeuvre qualifiée, tout à fait intéressante et profitable pour le développement du Québec.

Il est faux de penser que les immigrants refusent de s'intégrer ou qu'ils refusent la culture québécoise, mais il faut leur donner les moyens, les possibilités et l'opportunité de participer à part entière à la vie de la société. Le manque de travail en général et les situations, qu'elles soient de pauvreté, de frustration ou d'isolement qu'il entraîne sont à l'origine des malentendus et des prises de position réactionnaires ou radicales.

Dans ce premier élément, existe un composant dérivé de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi*, qui consiste à définir et à préciser, pour des raisons de représentation équitable de tous les membres des groupes sociaux, différentes catégories de citoyens comme par exemple, entre autres, minorité visible ((personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race ou de couleur blanche) que d'ailleurs, l'usage de cette terminologie, comme vous le dites, a été condamné par l'Organisation des Nations Unies, ou minorité ethnique (personnes de langue maternelle autre que le français ou l'anglais). Si ces définitions ont été créés à l'origine probablement de bonne foi (souvent on parle de discrimination positive), cette catégorisation est en fait péjorative et continue d'alimenter directement ou indirectement les préjugés, la discrimination et la ghettoïsation de la société. Même chose dans le contexte québécois, où la notion de "communauté culturelle" nous renvoie automatiquement à une dimension cachée de discrimination, nous continuons à cataloguer les citoyens. J'aimerais pouvoir dire qu'il n'y a pas de minorités visibles, de minorités ethniques, de communautés culturelles, ou de stéréotypes culturels, qu'il y a seulement et simplement des citoyens québécois natifs ou d'adoption, sans distinction d'origine, de sang ou de couleur de peau avec les mêmes opportunités et les mêmes possibilités, les mêmes droits et les mêmes obligations: des citoyens engagés réciproquement dans le respect mutuel, même si nous provenons de cultures différentes, à construire une identité commune.

Quand vous faites la description du profil démographique du Québec dans le document de consultation, vous faites référence au taux de fécondité, au vieillissement de la population, aux immigrants que sont déjà établis depuis un certain temps, à des nouveaux immigrants et à ceux à venir s'installer dans le futur et je vous cite:

" l'immigration va demeurer pour longtemps une coordonnée fondamentale de la dynamique démographique québécoise. Elle peut même être appelée à s'accroître puisque, à partir de 2020, elle assurera à elle seule l'augmentation de la population."

J'aimerais porter à votre attention un fait que n'est pas mentionné dans le document et qui m'est venu à l'esprit à mesure que je me familiarisais avec ces données: je pensais à tous ces jeunes enfants et même des bébés qui ont été adoptés en Chine, en Colombie, dans les pays de l'Europe de l'Est et dans plusieurs autres pays et qui vont grandir ici, étudier ici et travailler ici au Québec. Comment vont-ils être considérés? Comme minorité ethnique? Comme minorité visible? Comme immigrants? Comme citoyens de quelle catégorie? Eux aussi constituent le futur de notre société comme Québécois et Québécoises à part entière.

D'autre part, on dirait que le message que la société québécoise envoie aux personnes immigrantes est le suivant: "nous avons besoin de vous comme travailleurs et pour augmenter notre population mais ne vous mêlez pas de nos affaires". Par ailleurs, les gens ont souvent tendance à penser que parce que les immigrants proviennent de cultures où traditionnellement le fait d'avoir plus d'enfants est une réalité, ils vont reproduire exactement ce même comportement ici. Cette pensée est fautive en ce sens qu'une fois arrivés ici et confrontés à une réalité différente, à une société où la valorisation personnelle passe souvent par la performance et l'argent, à

une société où, par exemple, la valorisation d'une femme qui reste à la maison pour s'occuper de l'éducation de ses enfants est très négligée, ils ne souhaiterons pas avoir plus d'enfants.

6.2 L'apprentissage du Français comme langue d'accueil

La langue d'un peuple constitue un système qui représente et exprime non seulement sa culture mais aussi sa pensée, sa cosmovision et en conséquence fait partie de son identité. La langue française fait partie de l'identité québécoise.

J'ai fait référence plus tôt à deux faits: surmonter la barrière de l'accent pour les nouveaux immigrants et les enfants immigrants qui grandissent ici. Les enfants qui interagissent en français dès un très jeune âge n'ont pas d'accent et on pourrait dire qu'ils semblent être considérés plus québécois que les autres immigrants. Nous savons tous que pour un enfant l'apprentissage d'une autre langue s'avère beaucoup plus facile que pour un adulte. De là l'importance d'une continuité et d'une promotion intense des programmes de francisation mise en place par le gouvernement.

Par ailleurs, plusieurs immigrants, quand ils arrivent au Canada, croient arriver dans un pays bilingue ou, souvent, simplement anglophone. Si nous parlons du Québec particulièrement, composé en grande majorité de francophone, il faudrait premièrement bien informer de façon claire tous les nouveaux arrivants de cette réalité, le français étant la langue officielle du Québec, la langue commune de travail, d'enseignement et de communication en général.

6.3. L'éducation scolaire

Je vais considérer maintenant le troisième élément d'intégration, l'école, en tenant compte de deux dimensions. La première, qui a suscité et qui suscite encore beaucoup des discussions concerne la laïcité ou la disparition de toute forme de manifestation religieuse dans les écoles et les établissements d'éducation publiques et la deuxième dimension dont je parlerai plus tard, la dimension citoyenne.

6.3.1 La laïcité dans les écoles publiques

À mon avis, deux solutions sont envisageables à propos de la laïcité dans les écoles.

La première, que les écoles publiques du Québec soient laïque et laissent les soins de l'enseignement du dogme religieux aux institutions religieuses ou aux écoles confessionnelles privées.

La deuxième, que les écoles publiques offrent en dehors des horaires scolaires des cours de religion pour permettre aux enfants des parents qui le souhaitent de continuer avec une éducation religieuse. Cet enseignement peut être donné par des personnes autorisées des différents cultes.

Le nouveau programme d'éthique et de culture religieuse était une bonne idée en ce sens qu'une partie du problème auquel nous sommes confrontés est dû, dans

une certaine mesure, à l'ignorance des autres réalités culturelles en général ou des autres religions en particulier. Mais certains parents s'opposent ou ne sont pas d'accord avec cette approche et ne veulent pas que leurs enfants apprennent les fondements d'une religion autre que la religion catholique. Pourtant, la plupart des religions partagent des principes et des valeurs universels, comme la paix, la liberté ou le respect, par exemple.

6.3.2. La dimension citoyenne

La deuxième dimension, est celle que j'appelle la dimension citoyenne et dont on n'entend pas beaucoup parler en général. J'ai dit plus haut que l'école constitue une des clefs de l'intégration des immigrants et c'est peut-être cette dimension que l'école québécoise devrait mettre à l'avant plan.

On dira qu'il existe déjà dans les écoles un cours d'histoire et d'éducation à la citoyenneté. Serait-il possible que l'école, mis à part sa mission d'instruire, qualifier et socialiser, se donne comme mission la mission de rassembler, afin de construire, de consolider et de renforcer une identité nationale ?

Quand nous parlons d'identité nous parlons, d'un côté, de la capacité de la personne humaine de se reconnaître comme sujet individuel et singulier avec ses droits et ses devoirs et, de l'autre côté, de la capacité de reconnaître et d'apprécier l'appartenance à une collectivité qui partage une histoire, des valeurs communes et le projet commun de construire une identité collective et nationale. Les deux dimensions sont continuellement en relation et se conditionnent mutuellement. Nous pouvons nous appuyer sur des valeurs reconnues universellement (comme la liberté, la dignité de la personne humaine, la vie, la justice, la vérité, etc.) et des valeurs et des symboles propres à la nation québécoise provenant de sa culture et de son histoire. J'ajouterais aussi apprendre à connaître les différences pour mieux les comprendre, autant du point de vue personnel, que culturel. Les garçons et les filles sont différents, les hommes et les femmes également, les sud-américains et les hindous le sont aussi, autant individuellement que comme collectivité. Par contre, nous sommes égaux face à nos droits et nos devoirs comme citoyens. Je parle d'un système éducatif qui met l'accent sur l'appartenance à une nation à caractère français et pluraliste avec une projection, régionale, continentale et mondiale. Former des citoyens responsables, mais aussi des protagonistes critiques, engagés et créateurs d'une société ouverte au monde toujours basée sur le respect et l'élimination de toute forme de discrimination.

La société québécoise, comme toutes les sociétés, a des valeurs, des symboles et des principes qui sont attachés à ce que nous appelons l'identité et qui proviennent de son régime politique démocratique, de sa culture et de son histoire comme peuple. Pourquoi ne pas les ressembler dans une Constitution québécoise? Une Constitution québécoise qui ne reflète pas un modèle de société mais de préférence, un ensemble des gestes, des actions, des comportements à poser et une façon d'éduquer à la citoyenneté. Une Constitution qui reflète les principes, les valeurs, l'identité nationale, la culture et l'histoire de la société québécoise. Cette Constitution pourrait représenter un instrument très utile et puissant, autant pour les immigrants lors de leur arrivée au

Québec que pour la société québécoise elle même. Cette Constitution nationale serait reconnue comme la norme "fondamentale" du vivre ensemble de tous les Québécois et elle deviendrait ainsi son cadre de référence prioritaire.

7. La place de la religion dans la société

J'ai mentionné plus tôt l'aspect dogmatique de la religion dans les écoles. J'aimerais aborder brièvement la place de la religion d'un point de vue culturel.

Le composant religieux dans une société est complexe, non seulement à cause du degré d'imbrication dans la culture des différents peuples, mais aussi parce qu'en matière de religion, le discours découle, non pas d'une logique rationnelle, sinon surtout de l'aspect symbolique particulier de chacune des croyances et de l'interprétation que nous faisons à l'intérieur de chaque culture.

Nous sommes d'accord pour dire que plusieurs valeurs, traditions et coutumes de la société québécoise proviennent de la religion catholique et que la majorité des Québécois et Québécoise adhère à cette religion. Même si dans cette majorité ils ne sont pas tous des pratiquants, ils sont attachés à des symboles collectifs, des fêtes, des événements, des rites de passages et à certaines valeurs. Je crois que nous devons composer avec cet aspect et nous devons le respecter. Nous ne pouvons pas le bannir complètement de l'espace public. Pourquoi ne pas accorder un statut juridique différent des autres cultes au catholicisme traditionnellement majoritaire étant donné la place qu'il occupe dans l'histoire et le patrimoine culturel de la société québécoise? Encore là, est-ce que c'est ce que les québécois veulent? Si la réponse est oui, je ne crois pas que cette décision entre en contradiction avec des mesures d'harmonisation. Je ne pense pas vraiment et sincèrement que le fait d'installer publiquement des arbres de Noël puisse heurter les membres d'autres communautés religieuses.

Je donne un autre exemple: si nous allons en Thaïlande, un pays majoritairement bouddhiste, quand nous visitons les temples bouddhistes nous devons enlever nos souliers, ça fait partie des normes religieuses du pays. Vais-je m'obstiner à garder mes chaussures en invoquant que je suis occidentale et chrétienne, pas bouddhiste et que cette pratique heurte mes propres convictions religieuses ou culturelles? C'est sûr que face à cette situation nous pouvons nous sentir un peu mal à l'aise mais je ne me sens pas offensée dans mes propres convictions. Il s'agit simplement d'une question de bon sens et de respect envers cette culture.

La liberté religieuse est un droit de la personne en forme individuelle ou collective. Ce droit inclut la liberté de conscience religieuse et la liberté de culte. La liberté de conscience religieuse implique une sphère d'immunité où nous excluons toute intrusion de l'état. Ce droit implique un espace d'autonomie juridique qui permet aux personnes d'agir librement en tout ce qui concerne sa religion, tant que cette situation n'affecte pas les autres individus ou n'entre pas en conflit avec d'autres principes ou valeurs propres à la société.

Il est important de connaître, de comprendre et de respecter ce composant mais de mon point de vue ce n'est pas une bonne idée de laisser toutes les pratiques religieuses interférer ou envahir toutes les sphères de la société. Les pratiques religieuses doivent être balisées sinon, nous prenons le risque de voir émerger des positions fanatiques et fondamentalistes et cela, dans n'importe quelle société et en relation à n'importe quelle religion. Ni les immigrants ni les Québécois ne souhaitent pas se confronter à des conflits dérivés des croyances religieuses.

Peut-être que l'État pourrait concevoir une instance gouvernementale, une sorte de bureau ou secrétariat du culte qui traiterait tous les aspects liés aux pratiques religieuses d'harmonisation, étant donné que présentement et en tenant compte des particularités et de tous les éléments qui sont en jeu, semble-t-il que l'instance juridique s'avère inadéquate et insuffisante pour établir un consensus.

8. Conclusion

Premièrement, je crois sincèrement que les événements récents et les réactions qu'ils ont suscitées en rapport aux accommodements raisonnables ont été très médiatisées et nous avons eu, comme citoyens, un portrait très alarmiste et parfois déformé de la situation. J'oserais dire, même un peu paranoïaque. Mais je crois aussi qu'effectivement il y a des ajustements et des éclaircissements à faire pour éradiquer les préjugés infondés, la discrimination et les malentendus. La mise en place d'une commission de consultation nous donne l'opportunité de réfléchir autant individuellement que collectivement. Les pratiques d'harmonisation sont utiles à condition d'être balisées dans le respect mutuel et représentent un geste de savoir vivre.

Nonobstant, et après avoir entendu plusieurs témoignages, certains à mon avis un peu exagérés, je crois que nous tous, nous devons faire preuve de beaucoup de bon sens et faire attention aux jugements si nous voulons éviter des risques de dérapage.

Les immigrants ne sont pas des extraterrestres qui mettent en danger ou qui visent à envahir la société québécoise. Nous oublions que beaucoup d'immigrants sont partis de leur pays d'origine pour des raisons politiques, économiques ou religieuses. Je suis persuadée qu'ils arrivent ici en espérant trouver une terre d'accueil où ils peuvent travailler, élever leurs enfants, vivre en paix et surtout en sécurité. Ils ne veulent pas se confronter ici aux mêmes problèmes qu'ils ont déjà vécu ailleurs dans leurs pays d'origine.

Je compare la société à une famille. Un enfant qui est dans une famille où il n'y a pas de règles, où les membres ne s'écoutent pas et se disputent continuellement, où il y a des conflits qui empêchent son développement, où il est battu, sera souvent placé dans une famille d'accueil. Cette famille d'accueil doit être justement le contraire de ce qu'il a vécu et avoir des normes de "vivre-ensemble" afin qu'il puisse grandir dans un milieu sécuritaire, propice, qui encourage son développement et son épanouissement.

Ce ne sont pas les mêmes conflits qui l'ont fait fuir qu'il recherche encore une fois, sinon une situation stable et souvent encadrée avec des normes de vivre ensemble où ses droits et ses devoirs sont très clairement définis.

Deuxièmement, j'aurais aimé entendre s'exprimer plus de jeunes, des adolescents, parce que j'ai la certitude que la majorité d'entre eux non pas du tout la même vision de la société québécoise ni la même perception de la situation actuelle qui nous occupe. Les différences de pensée générationnelles ça existe aussi dans toutes les sociétés.

Ces jeunes, ils côtoient de plus en plus de jeunes qui arrivent d'autres pays avec des cultures différentes, dans les quartiers, les écoles, les universités, le travail et ils sont beaucoup plus ouverts. Ils ont une vision plus globale de la société québécoise. Cette vision va souvent rejoindre les mêmes inquiétudes et les mêmes préoccupations qui se présentent à d'autres jeunes ailleurs dans le monde comme par exemple les problèmes d'environnement.

Je veux m'appuyer sur ce point pour vous dire que la société québécoise est arrivée à un point de "relais", c'est à dire un point où les adultes, doivent passer le flambeau aux plus jeunes. Pour cela, nous devons leur donner un exemple de savoir vivre et leur laisser en héritage une société très enrichissante socialement et culturellement.